

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 07.06.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 07.01.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise***1.1 Identificateur de produit*****Nom du produit:** DENSITY STANDARD 1.0792g/ml @ 20°C***Code du produit:** DEN20160PY***Numéro d'enregistrement**

Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette substance puisque cette substance ou ses utilisations sont exemptes d'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement ou bien l'enregistrement est prévu pour une date ultérieure

***1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation** Produits chimiques pour laboratoires1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité*****Producteur/fournisseur:**

Reagecon Diagnostics Ltd.
Shannon Free Zone,
Shannon,
Co. Clare,
IRL.

Tel +353 61 472622

Fax +353 61 472642

Service chargé des renseignements:** sds@reagecon.ie1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre National d'Information Antipoison : +353 (1) 809 2166 (8h00 à 22h00 7j/7)

Professionnels de santé : +353 (1) 809 2566 (service 24h/24)

Pour les incidents impliquant des matières dangereuses [ou des marchandises dangereuses]

Déversement, fuite, incendie, exposition ou accident

Appelez CHEMTREC

Pour l'Irlande, appelez le +(353)-19014670

Pour l'extérieur de l'Irlande, appelez le +1 703-741-5970 / 1-800-424-9300 CCN849800

RUBRIQUE 2: Identification des dangers***2.1 Classification de la substance ou du mélange*****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.***Pictogrammes de danger**

GHS02

Mention d'avertissement** AttentionMentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

***Conseils de prudence**

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P240

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.06.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 07.01.2020

Nom du produit: DENSITY STANDARD 1.0792g/ml @ 20°C

(suite de la page 1)

- P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.
- P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

*2.3 Autres dangers

*Résultats des évaluations PBT et vPvB

*PBT: Non applicable.

*vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

*3.2 Mélanges

*Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

*Composants dangereux:

CAS: 30899-19-5	isomères du pentanol, à l'exclusion de ceux nommément désignés dans	≥10-<20%
EINECS: 250-378-8	cette annexe	

*Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

*4.1 Description des mesures de premiers secours

*Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

*Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

*Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau.

*Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

*Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

*4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

*4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

*5.1 Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

*Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Eau

Jet d'eau à grand débit

*5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

*5.3 Conseils aux pompiers

*Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

*6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.06.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 07.01.2020

Nom du produit: DENSITY STANDARD 1.0792g/ml @ 20°C

(suite de la page 2)

*6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

*6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

*6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

*7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

*Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

*7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

*Stockage:

*Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

*Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

*Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

*7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

*8.1 Paramètres de contrôle

*Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

*Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

*8.2 Contrôles de l'exposition

*Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

*Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

*Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

*Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Lorsque l'évaluation des risques montre que les respirateurs à épuration d'air sont appropriés, utiliser un respirateur avec des cartouches respiratoires combinées à usages multiples (US) ou de type ABEK (EN14387) en complément des contrôles techniques. Utilisez des respirateurs et des composants testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.06.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 07.01.2020

Nom du produit: DENSITY STANDARD 1.0792g/ml @ 20°C

(suite de la page 3)

***Protection des mains:**

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

***Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

***Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

***Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Indications générales.**

*État physique	Liquide
*Couleur:	Selon désignation produit
*Odeur:	Caractéristique
*Seuil olfactif:	Non déterminé.
*Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
*Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	138 °C
*Inflammabilité	Inflammable.
*Limites inférieure et supérieure d'explosion	
*Inférieure:	1,3 Vol %
*Supérieure:	10,5 Vol %
*Point d'éclair	49 °C
*Température d'inflammation:	300 °C
*Température de décomposition:	Non déterminé.
*pH	Non déterminé.
*Viscosité:	
*Viscosité cinématique	Non déterminé.
*Dynamique:	Non déterminé.
*Solubilité	
*l'eau:	Pas ou peu miscible
*Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
*Pression de vapeur à 20 °C:	3,1 hPa
*Densité et/ou densité relative	
*Densité à 20 °C:	1,09527 g/cm ³
*Densité relative.	Non déterminé.
*Densité de vapeur:	Non déterminé.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.06.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 07.01.2020

Nom du produit: **DENSITY STANDARD 1.0792g/ml @ 20°C**

(suite de la page 4)

9.2 Autres informations**Aspect:*****Forme:**

Liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**Température d'auto-inflammation**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

***Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Teneur en solvants:**Solvants organiques:**

10,0 %

Changement d'état**Vitesse d'évaporation.**

Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique**Substances et mélanges explosibles**

néant

***Gaz inflammables**

néant

***Aérosols**

néant

***Gaz comburants**

néant

***Gaz sous pression**

néant

***Liquides inflammables**

Liquide et vapeurs inflammables.

***Matières solides inflammables**

néant

***Substances et mélanges autoréactifs**

néant

***Liquides pyrophoriques**

néant

***Matières solides pyrophoriques**

néant

***Matières et mélanges auto-échauffants**

néant

***Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau**

néant

***Liquides comburants**

néant

***Matières solides comburantes**

néant

***Peroxydes organiques**

néant

***Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux**

néant

***Explosibles désensibilisés**

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité***10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.***10.2 Stabilité chimique*****Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.***10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.***10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.***10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.***10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques*****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008*****Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.***Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****CAS: 25322-68-3 Poly(ethylene glycol)**

Oral LD50 30,2 mg/kg (rat)

Dermique LD50 20 mg/kg (rabbit)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.06.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 07.01.2020

Nom du produit: DENSITY STANDARD 1.0792g/ml @ 20°C

(suite de la page 5)

***Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

***Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

***Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

***Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

***Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

***Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

***Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

***Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

***Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

***11.2 Informations sur les autres dangers**

***Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

***12.1 Toxicité**

***Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

***12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

***12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

***12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

***12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

***PBT:** Non applicable.

***vPvB:** Non applicable.

***12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

***12.7 Autres effets néfastes**

***Autres indications écologiques:**

***Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

***13.1 Méthodes de traitement des déchets**

***Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

***Catalogue européen des déchets**

HP3 Inflammable

***Emballages non nettoyés:**

***Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.06.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 07.01.2020

Nom du produit: DENSITY STANDARD 1.0792g/ml @ 20°C

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

*14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

*ADR, IMDG, IATA UN1105

*14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

*ADR 1105 PENTANOLS mélange

1105 PENTANOLS, mixture

*IMDG, IATA

PENTANOLS mixture

*14.3 Classe(s) de danger pour le transport

*ADR, IMDG, IATA



*Classe 3 Liquides inflammables.

*Étiquette

3

*14.4 Groupe d'emballage

*ADR, IMDG, IATA III

*14.5 Dangers pour l'environnement

*Marine Pollutant: Non

*14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

*Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 30

*No EMS: F-E,S-D

*Stowage Category

A

*14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

*Indications complémentaires de transport:

*ADR

*Quantités limitées (LQ) 5L

*Catégorie de transport 3

*Code de restriction en tunnels D/E

*"Règlement type" de l'ONU: UN 1105 PENTANOLS MÉLANGE, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

*15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

*Directive 2012/18/UE

*Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

*Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

*Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

*Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

*RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

*Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.06.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 07.01.2020

Nom du produit: DENSITY STANDARD 1.0792g/ml @ 20°C

(suite de la page 7)

***RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

***Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

***Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

***Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

***Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:**Règlement en cas d'incident:**

Classe	Part en %
NK	10,0

***Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

***15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

***Phrases importantes**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Service établissant la fiche technique: Health and Safety**Contact:** sds@reagecon.ie***Numéro de la version précédente: 6*****Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3